



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2007

du 22 janvier au 2 février 2007

et reprise de la session de 2007

du 14 au 18 mai 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
  - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sa session précédente;
  - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement;
  - c) Demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales n'étant pas dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
  - a) Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté;
  - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat.



6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
  - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
  - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
  - c) Questions connexes.
7. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social.
8. Examen des rapports spéciaux.
9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2008 du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité.

## **Annotations**

### **1. Élection des membres du Bureau**

Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité élit chaque année au début de sa première séance un président et quatre vice-présidents. Conformément à l'article 19, les membres du Bureau sont rééligibles. L'un des vice-présidents est ultérieurement désigné pour assumer les fonctions de rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité arrête, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la présente session dans sa décision 2006/226.

### **3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales**

#### **a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sa session précédente**

Le Comité examinera les demandes d'admission et les demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures.

## **Documentation**

Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales, dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions précédentes tenues en 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 (E/C.2/2007/CRP.1)

**b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement**

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et les nouvelles demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales et se prononcera à leur sujet.

**Documentation**

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémoires du Secrétaire général (E/C.2/2007/R.2 et Add.1-21)

Demandes de reclassement : mémoire du Secrétaire général (E/C.2/2007/R.3)

**c) Demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales n'étant pas dotées de ce statut**

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales n'étant pas dotées de ce statut.

**Documentation**

Nouvelles demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales n'étant pas dotées de ce statut

**4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

**a) Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté**

**b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil**

Conformément aux dispositions applicables aux consultations avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, que ce dernier a approuvées dans sa résolution 1996/31, les organisations dotées du statut consultatif doivent présenter tous les quatre ans un rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité examinera les rapports quadriennaux présentés par ces organisations dont l'examen a été reporté lors de ses sessions de 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Il examinera également les rapports quadriennaux présentés par ces organisations sur leurs activités pendant la période 2002-2005.

**Documentation**

Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, dont l'examen a

été reporté lors de sessions précédentes tenues en 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 (E/C.2/2007/CRP.2)

Rapports quadriennaux pour la période 2002-2005 : notes du Secrétaire général (E/C.2/2007/2 et Add.1-19)

**5. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat**

Comme suite à la demande du Comité chargé des organisations non gouvernementales, le Chef de la Section présentera un exposé oral sur les tâches de son personnel.

**6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil**

**a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales**

**b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux  
Documentation**

Note sur l'examen des questions en suspens transmise pour examen par le Conseil à la reprise de la session de 2006 du Comité (E/C.2/2007/CRP.3)

**c) Questions connexes**

Appel de Genève (décision 2006/221 du Conseil économique et social)

**7. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social**

Dans sa résolution 2006/46, le Conseil a décidé que les organisations non gouvernementales et les organismes de la société civile non dotés du statut consultatif auprès du Conseil mais qui avaient été accrédités au Sommet mondial sur la société de l'information pouvaient participer aux deux séances suivantes de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, étant entendu que dans l'entre-temps, ces organisations et organismes demanderaient à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil, conformément aux règles et procédures en vigueur, et que le Comité chargé des organisations non gouvernementales examinerait ces demandes dans les meilleurs délais en se conformant à toutes les règles et procédures de l'ONU.

**8. Examen des rapports spéciaux**

Aucun rapport n'a été présenté.

**9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG**

Par sa décision 2002/225, le Conseil a créé le Fonds général de contributions volontaires et prié la Section des organisations non gouvernementales de définir et de se procurer les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour

mener, en conjonction avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autres parties prenantes intéressées, les projets de développement envisagés dans le cadre du futur Réseau régional informel ONU-ONG (IRENE).

#### **Documentation**

Document relatif au Fonds général de contributions volontaires à l'appui du Réseau IRENE

#### **10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2008 du Comité**

Dans sa résolution 1894 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter aux organes subsidiaires du Conseil, à chacune de leur session, un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante ainsi que des informations relatives à la documentation.

#### **11. Adoption du rapport du Comité**

Le Comité est tenu de faire rapport au Conseil sur les travaux de sa session ordinaire.

---